

LE POUVOIR TRADITIONNEL EN PAYS ATCHAN (ÉBRIÉ), ENTRE PERMANENCES ET RUPTURES (1896 – 2014)

KOBI Joseph Abo
Maître-Assistant
Enseignant-Chercheur
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
Département d'Histoire
josephkobi@uao.edu.ci

Résumé

Le pouvoir en pays atchan (ébrié) fut jusqu'à la colonisation française, l'affaire des hommes matures. Le patriarche était le principal maillon de tout cet appareil politique. L'institution de la chefferie villageoise fut l'œuvre de la puissance coloniale. Avec l'introduction du système des classes d'âge, apparaît une stratification approfondie de la société. Elle renforça la conception du pouvoir et la modifia. Cependant, le pouvoir reste avant tout collectif car aux mains des classes d'âge. Malgré les différentes mutations occasionnant des ingérences externes, le pouvoir garde toujours ses constances : sa démocratie à classes d'âge et sa collégialité.

Mots-clés: Pouvoir Traditionnel, Pays Atchan, Patriarche, Chefferie, Classes d'Âge

Abstract

The power in atchan country (dubbed) was until the French colonization, the affair of the mature men. The patriarch was the main link in all this political apparatus. The institution of village chieftainship was the work of the colonial power. With the introduction of the age-class system, a thorough stratification of society appears. It strengthened the conception of power and modified it. However, the power remains primarily collective because the hands of the age classes. Despite the various mutations resulting in external interference, the power still retains its constancy: its age-class democracy and collegiality.

Key words: Traditional Power, Atchan Country, Patriarch, Chieftaincy, Age Classes

Introduction

La chefferie atchan a été confrontée à des mutations diverses dont la remise en cause de l'institution elle-même. De telles transformations naissent d'une part, avec l'arrivée des Européens pendant la colonisation qui s'appuient sur les chefs pour une meilleure exploitation du territoire, après l'instauration de la colonie de Côte d'Ivoire en 1893¹. Et d'autre part, avec l'indépendance de la Côte d'Ivoire, de profonds bouleversements apparaissent à cause des contingences internes à la société atchan et des influences liés à la vie nationale.

Ainsi, l'organisation politique en pays atchan connu plusieurs changements dus à l'évolution de la société et aux contacts avec les autres peuples. L'institution des classes d'âge a une telle emprise sur le peuple atchan² que le pouvoir de l'individu est avant tout collectif et non individuel. La structure politique montre l'importance des doyens d'âge, des hommes matures dans la vie du village. Une telle société est influencée par les décisions prises par ces derniers. Mais dans un monde en perpétuel bouleversement, le pays atchan n'y échappe pas. En dépit de ces mutations, le pays atchan a pu sauvegarder certaines caractéristiques de son pouvoir.

Pour mieux saisir l'étude dans le temps, il est impérieux de relever les bornes chronologiques. Si l'année 1896 correspond à l'époque de l'instauration de la chefferie la région des Lagunes par l'administration coloniale, la seconde, 2014, marque la date du vote de la loi portant statut des rois et chefs traditionnels, par l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

Cette étude répond à un objectif précis. Il s'agit de montrer comment le pouvoir traditionnel en pays atchan a évolué dans le temps. Face aux différentes mutations engendrées par la colonisation française et la Côte d'Ivoire indépendante, quels sont les acquis sauvegardés ? En outre, quels sont les changements opérés par le pouvoir atchan en vue de sa survie ?

Le travail d'abord s'appuie ici sur l'exploitation des sources orales. Les entretiens individuels avec les autorités traditionnelles d'Abidjan et de Bingerville ont permis, de comprendre le sens des différentes fonctions du pouvoir atchan, et également de saisir les mutations opérées par le pouvoir atchan. Les informations recueillies ont été analysées et enrichies de la bibliographie existante. Celle-ci est constituée essentiellement d'articles et d'ouvrages.

L'analyse portera successivement sur les fondements originels du pouvoir en pays atchan, ensuite les éléments qui justifient sa mutation de nos jours avec l'indépendance de la Côte d'Ivoire et, enfin, les constances de ce pouvoir malgré l'évolution dans le temps et dans l'espace.

1. Aux origines du pouvoir traditionnel en pays atchan

L'organisation politique atchan présente un particularisme. À l'origine, le pouvoir traditionnel en pays atchan était l'affaire exclusive des doyens d'âge. Avec la colonisation, la gestion du village échoit à un chef dont le pouvoir est en réalité aux mains des classes d'âge.

1.1. De la gérontocratie à la chefferie du village : d'Akubênanan à Akubôtô

Le pouvoir en pays atchan est, avant la colonisation de la Côte d'Ivoire, l'affaire des hommes matures. Le « Nanan », autorité traditionnelle était la personne essentielle de tout cet appareil politique³. Le plus ancien du village est désigné par le terme Akubênanan. Son âge avancé conduit le peuple atchan à dire que son choix se fait par sélection surnaturelle, donc avec le concours des divinités et celui non moins important des ancêtres. On ne naît donc pas Nanan, on le devient. Devenir Akubênanan correspond

¹ Ce qui renvoie à la mise sur pied d'une administration, pour la mise en valeur du territoire. Le pays atchan n'y échappe pas et la population va assister à une profonde mutation de son mode de gestion.

² Les ébriés se nomment eux-mêmes tchaman. Le terme atchan signifie à la fois, la langue parlée et le territoire qu'ils occupent.

³ Les tchaman (peuple du pays atchan) n'ont pas conservé le système monarchique mais ont gardé quelques noms symboliques qui font référence à leurs origines. Notamment le terme Nanan qui est un mot akan qui signifie patriarche, ancien. Il avait pouvoir de roi sur son peuple.

donc à un avènement dans le sens le plus fort du mot, car c'est l'élévation à une dignité suprême, celle de doyen d'âge du village. Il est garant des institutions. « Il confère à la communauté une existence juridique collective sur son territoire » (G. Hagan, 1981, p. 65). Nanan est juge suprême du peuple et sa cour est une cour de justice⁴. Il est le gardien des terres et veille à leur bonne gestion pour la survie de la population⁵.

Avec la multiplication des villages, d'un seul Nanan, roi, gouverneur de tout le peuple atchan, on assiste l'institution de Nanan au niveau de chaque village. Celui-ci doit être également un homme libre, un homme d'origine pure⁶. Chaque Nanan est aidé dans sa tâche de gestion du village par un groupe d'anciens. Selon une tradition rapportée par H. Diabaté et L. Kodjo (1991, p.18), c'est sous le gouvernement de Gondroli Adja que l'unité du peuple ébrié sera rompue. Ceci, à la suite du refus des chasseurs de rendre à Nanan les honneurs qui lui sont dus, notamment sa prééminence sur le partage du gibier. Tout compte fait, les traditions révèlent que les atchan vivaient sous le gouvernement d'un Nanan avant leur dispersion comme le souligne d'ailleurs G. Niangoran-Bouah (1969, p.81).

Ainsi, on note qu'avant la colonisation, la gestion du village était l'affaire du patriarche, doyen du village. A l'époque, les fonctions de nanan n'exigeaient pas de longs déplacements⁷. Tout se réglait au village. Après 1893, la France qui envisageait la mise en valeur de la colonie, avait besoin d'auxiliaires pour mieux faire appliquer ses recommandations aux communautés locales. C'est pourquoi à partir de 1896, elle décida de nommer dans la région des lagunes des chefs de village (akubèoté). Le pays atchan n'y échappe pas. « Le chef est le premier maillon de l'organisation administrative en même temps qu'un représentant de la communauté villageoise auprès de l'administration » (J. M. E. Latte, 2000, p.136). Ses fonctions ressortent de l'arrêté no 32061 /BP du 10 octobre 1934. De cette façon, il doit garantir, avec les forces de l'ordre, la liberté de circulation des biens et des personnes. Pour ne pas s'attirer la colère de l'administration coloniale, le peuple atchan institua un chef de village, jeune substitut du doyen. Il était chargé de se rendre partout en lieu et place du patriarche et devait lui rendre compte. Il est proche d'un envoyé spécial, voire d'un chargé de missions⁸. La chefferie traditionnelle va alors être associée à la structure locale du pouvoir colonial⁹. Pour administrer le village¹⁰, le chef de village s'appuie sur le conseil des notables qui constitue la chefferie de village. Mais cette gestion devient plus complexe vu qu'en pays atchan, le système politique est fondé sur les classes d'âge.

⁴En matière d'affaire féminine, Nanan a recours à son homologue femme. C'est la plus âgée des femmes (Biétako qui symbolise la sagesse. Elle peut être plus âgée que le Nanan homme, mais elle n'a pas le privilège d'un pouvoir pour les choses publiques. Elle est néanmoins consultée dans les prises de décisions et elle ne donne pas son avis publiquement mais les consultations sont secrètes.

⁵Nanan est juge suprême du peuple et sa cour est cour de justice. En matière d'affaires féminines, Nanan a recours à son homologue femme. C'est la plus âgée des femmes (Biétako) qui symbolise la sagesse

⁶ Les tchaman se distinguent des esclaves dans la société. Les Tchaman sont ceux qui sont nés de père et de mère ébrié ou tout individu dont l'un des parents est Tchaman. Le terme Tchabia est utilisé pour désigner la femme ébrié et Tchabio pour l'homme ébrié. Les esclaves sont des hommes d'origine étrangère qui ont été achetés. Ils travaillaient dans les champs de leurs maîtres. Propriété de leur maître, ceux-ci finissent par intégrer leur famille pour les agrandir. Certains atchan achetaient des esclaves pour les épouser et agrandir par la même occasion leur famille. Les enfants de ces esclaves sont intégrés aux familles et constituent des citoyens mais avec quelques réserves. Ils sont intégrés aussi aux classes d'âge. Les esclaves venaient du nord et seuls les hommes riches pouvaient s'en procurer.

⁷ Avec l'avènement de la colonisation, le pouvoir traditionnel est contraint à une allégeance à l'administration coloniale. Le déplacement se fait souvent à pieds et nécessite, par conséquent de la part des autorités traditionnelles, de la vigueur, pour parcourir de longues distances afin de répondre aux convocations des autorités coloniales (chefs de subdivision, commandants de cercles, gouverneur de colonie) qui sont soucieux de faire passer leurs instructions pour la mise en valeur de la colonie.

⁸ Cette attribution très ancienne est encore en vigueur aujourd'hui

⁹Dans les faits et jusqu'en 1945, l'administration coloniale met l'accent sur l'obéissance des colonisés et l'exploitation économique de la colonie en s'appuyant sur les chefs de provinces, de cantons et de villages

¹⁰« Le village représente l'unité administrative africaine de base. Il comprend l'ensemble de la population y habitant et tous les terrains qui y dépendent » (article 2, Arrêté du 10 octobre 1934)

1.2. Système des classes d'âge et gestion du pouvoir

Les Tchaman ont une vie politique qui repose sur des institutions solidement ancrées dans la tradition. Le système des classes d'âge¹¹ demeure le fondement de la vie publique du peuple ébrié. Il modèle la vie publique de ce peuple. La classe d'âge a une vocation politique, car l'initiation de la nouvelle génération donne droit aux initiés d'intervenir dans les affaires du village. Ce mode d'exercice du pouvoir est conforme aux règles coutumières qui ne peuvent en aucun cas être violées par le chef de village. Le chef de la classe d'âge peut devenir le chef de village, lorsque sa classe d'âge parvient à l'échelon des « hommes murs » dans la gestion des affaires du village. Le terme ébrié du « village sous le gouvernement d'une classe d'âge »¹², exprime cette indivisibilité du groupe et l'identification du groupe avec le pouvoir qu'il assume pour un temps déterminé.

Le système politique du peuple atchan tient donc son fondement de la structure des classes d'âge. Pour G. Niangoran-Bouah (1969, p. 68):

L'organisation des générations est ici une institution très importante. Elle correspond à l'organisation militaire des ressortissants des deux sexes du villages. La vie culturelle, religieuse et politique repose sur l'organisation des générations d'habitants. Cette situation particulière nous fait dire que la forme de gouvernement des ébrié est un régime militaire. C'est au niveau de la génération et des classes d'âge qui se forment les différentes institutions du pays.

L'organisation de la classe d'âge est une copie de l'organisation militaire (esprit de corps, solidarité de groupe, respect de la hiérarchie). Le système politique sur lequel s'appuie la structure des classes d'âge n'est ni un royaume ni une chefferie, mais un régime démocratique. Cette démocratie des classes d'âge est au confluent des sociétés convergentes et non convergentes¹³. Elle fait du pays atchan une société égalitaire. Les rapports entre les générations sont institutionnalisés. Cette organisation fait qu'en pays atchan, tous les individus sont égaux en droits et en devoirs et sont chargés de diriger les affaires du village. Ainsi, le chef de village gouverne avec quatre ou cinq anciens n'kpomaman¹⁴ de sa génération, à raison de trois pris avec lui dans la première sous-classe (celle des fils aînés djéhou) et deux dans la seconde (celle des puînés, les dongba). Le chef de village, dans l'ordre traditionnel, n'est ni le chef guerrier ni son doyen, pas plus que l'homme le plus âgé d'un clan déterminé. Il est le chef reconnu, choisi par sa génération qui réunit les "hommes murs" de 45 à 60 ans, avec l'approbation de nanan, le patriarche. Ce dernier, jouissant des pouvoirs politique, juridique et religieux, il lui revient d'officier dans toutes les cérémonies religieuses d'intérêt général. La vie politique et administrative du village, organisée autour de la personne du chef, ne signifie pas que le pouvoir politique est l'affaire d'un seul individu en la personne du chef de village, malgré les changements qui s'opèrent dans le pays atchan.

2. Le pouvoir traditionnel atchan face aux mutations

Avec la colonisation, survient un bouleversement de la société africaine. Le peuple atchan ne fait pas exception. C'est ce qui explique la transformation dont est l'objet le pouvoir traditionnel.

¹¹ Les générations (Blésoué, Gnando, Dougbo et Tchagba) se renouvellent par le bas et par classes d'âge (Djéhou (aînés), Dongba (puînés), Agban (cadets), Assoukrou (benjamin) tous les 2 ou 3 ans et sans jamais s'éteindre. La fonction des classes d'âge ne peut pas être saisie hors des générations. Les noms des quatre générations est immuables. Une génération regroupe les habitants nés dans un espace de temps de 15ans au moins. Dans certaines régions, cette période atteint 20 ans.

¹²Dougbo : village sous les dougbo

¹³ Dans la société dite convergente, les fonctions des élites sont en rapport direct avec la différenciation entre groupes sociaux. C'est le cas en pays Agni. Cependant, dans la société dite non convergente, les liens de noblesse et de parenté n'organisent pas la société.

¹⁴Le singulier de n'kpomaman est n'kpomanho

2.1. La transformation du pouvoir politique : des raisons diverses

Les changements qui s'opèrent dans le pouvoir traditionnel en pays atchan tirent leurs origines de plusieurs facteurs. Ces raisons prennent leur source avec la présence européenne en terre africaine et le premier contact avec la France¹⁵.

En effet, avec la colonisation, on assiste à l'introduction des cultures pérennes tels le café et le cacao. La vulgarisation de ces cultures a transformé le pêcheur ébrié en planteur. Ce dernier qui utilisait une main d'œuvre familiale ou le système "m'bouni"¹⁶, a maintenant recours à une manœuvre étrangère au regard des tâches que nécessitent les travaux agricoles, du défrichement à la récolte. Par ailleurs, avec l'introduction des cultures d'exportation, le statut de la terre change. Par conséquent, la terre, un bien communautaire, cesse d'être un patrimoine public. Le patriarche du village d'Eloka-té est formel: « Dans la communauté ébrié, la terre, bien collectif, appartient aux ancêtres dont le représentant est le chef de tribu. Gardien des biens communautaires, le chef de tribu est chef de terre »¹⁷. Par conséquent, c'est toute la société qui possède le territoire sur lequel elle est établie. Elle est représentée soit par le chef de famille (Amandobloko), soit le patriarche du village (Nanan). Ils sont des gardiens et non des propriétaires de la terre. La possession de la terre s'établit en fonction du travail agricole. Cependant de nos jours, avec l'introduction des cultures d'exportation qui permet l'enrichissement de l'individu, apparaît un bouleversement social. Ainsi, on constate que la colonisation a accéléré la désintégration sociale par la diffusion de l'économie monétaire et affaiblit considérablement les anciens rapports de dépendance¹⁸. Tout ceci met en mal l'autorité des chefs traditionnels sur les terres et affaiblit leur pouvoir.

Historiquement, c'est l'administrateur colonial qui a posé les bases du monopole foncier de l'État en Côte d'Ivoire, notamment avec les décrets du 23 octobre 1904 (organisant le Domaine en Afrique Occidentale Française), du 26 juillet 1932 (réorganisant le régime de la propriété foncière en AOF) et du 15 Novembre 1935 (mettant en avant la notion de « terres vacantes et sans maître ». Il tentait ainsi d'aboutir à son propre système, c'est-à-dire celui de la propriété privée, en passant par l'appropriation des terres au nom de l'État. Ainsi, avec l'indépendance, le pluralisme juridique en droit foncier est inégalement assumé par l'État qui l'admet dans sa législation en zone rurale alors, qu'il l'ignore, purement et simplement en zone urbaine comme l'agglomération d'Abidjan, où est originaire le peuple atchan.

Aussi, les tchaman, malgré l'adoption des cultures pérennes qui leur procurent un pouvoir d'achat, ne mettent-ils pas, pour autant, fin à leurs activités liées à la pêche. Cependant, on assiste à son abandon progressif. Certes, il existe encore des pêcheurs atchan qui se livrent à cette activité sur la lagune Ébrié, mais leurs prises qui demeurent insuffisantes sont surtout destinées à la consommation familiale. Ils se retrouvent en concurrence avec les pêcheurs maliens et ghanéens, qui, contrairement aux autochtones, font de la pêche leur principale activité. Le désintérêt aujourd'hui du peuple atchan de la pêche est lié à la présence des salades d'eaux douces, à la pollution de lagune et à la destruction des mangroves, lieu approprié pour la reproduction des poissons. Tout ceci prive le peuple atchan de sa principale source d'alimentation. Ils deviennent, par conséquent, dépendant des pêcheurs étrangers. Ces derniers, nombreux sur la lagune Ébrié, sont perçus comme des hommes au service des chefs de village par les taxes qu'ils leur payent pour l'exploitation des eaux.

À ces causes qui modifient la pratique de la pêche, donc la vie économique et sociale du peuple ébrié, il faut inclure le poids de l'administration générale, voire de la politique dans l'évolution de la gestion du pouvoir en pays atchan de nos jours.

¹⁵ Des pactes politiques sont signés en 1853 et 1886 avec les pouvoirs locaux ébrié avant l'érection de la Côte d'Ivoire en colonie en 1893.

¹⁶ Ce système consiste pour les planteurs ébrié, faute de manœuvres, à défricher leur plantation à tour de rôle

¹⁷ NANDJUI Tchimon, planteur, patriarche du village d'Eloka-té, 94 ans, entretien réalisé le 12-05-2019.

¹⁸ Il en est de même de l'apparition de l'école qui est perçue comme un moyen d'ascension sociale dans la communauté atchan.

Disposant d'une grande autonomie, la chefferie de village reconnaît qu'elle constitue l'autorité de base de l'État de Côte d'Ivoire. Tout comme à l'époque coloniale où le chef représentait le premier maillon, pour la mise en valeur du territoire, le chef de village actuel, depuis l'indépendance du pays, reste le principal relai de la politique gouvernementale. Il tient dûment sa légalité et sa légitimité d'un arrêté préfectoral. Ainsi, le chef, porte-parole de la communauté villageoise auprès de l'administration centrale, demeure encore celui qui se charge de faire la diffusion intensive du programme de société du gouvernement à sa population. De ce fait, Il passe pour un acteur au cœur de la politique du régime en place. L'intrusion du pouvoir politique dans les affaires villageoises est plus accentuée avec l'avènement du multipartisme en 1990. Les chefs de villages sont devenus à la fois la cible des politiques et des gouvernants dans leurs politiques d'extension de la ville d'Abidjan. D'ailleurs, avec le développement prodigieux de cette agglomération¹⁹ et l'essor de l'école, les mentalités changent et influent sur la gestion traditionnelle du pouvoir chez les Tchaman.

2.2. Une évolution dommageable du pouvoir traditionnel

Au lendemain de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, l'exploitation agricole a nécessité la quête des terres pour l'extension des cultures anciennes (café, cacao) et le développement des nouvelles (palmier à huile hévéa, ananas, etc.)²⁰. En dehors des terres pour les cultures, le pays atchan est confronté à l'extension de la ville d'Abidjan et du découpage administratif liés à la volonté politique des autorités gouvernementales. Un fait qui n'est pas étranger au chef de village d'Abidjan-Adjamé quand il parle du patrimoine foncier de sa localité :

Au niveau de la situation géographique, le village est limité au Nord par la commune d'Abobo, au Sud par celle de Treichville, à l'Est par Attécoubé et à l'Ouest par la commune de Cocody (...). Le mauvais découpage administratif a été à l'origine de l'intégration d'une partie de la commune d'Adjamé à celle du Plateaux. Nous avons des terrains au Deux-Plateaux, Abobo- Adjamé²¹. Cependant, dans la représentation du patrimoine foncier à Abobo-Adjamé, nous avons un problème. En effet, nous disposons de 35 ha de terre dans cette zone qui équivaut à 409 lots. Malheureusement, il n'a été mis à notre disposition que 15 lots. Vous constatez avec moi la difficulté qu'il y a à répartir cette petite portion !²²

Au regard du problème d'espace, des conflits fonciers sont visibles surtout le territoire atchan. Ils se posent avec beaucoup plus d'acuité à cause de la perfidie des chefs de villages et du désespoir de la génération montante,²³ qui suite au «fatchué»²⁴, attend son lopin de terre pour marquer son autonomie, par la construction de sa maison. Il est reproché aux chefs atchan de céder et de vendre des terres aux opérateurs économiques sans tenir compte des intérêts de leurs populations.

Des conflits naissent de la mauvaise gestion des biens publics à cause de l'appât du gain facile qui gagne les chefs. Presque partout ils s'arrogent le droit de diriger la commission sur le foncier afin de bénéficier des commissions sur la vente des terres. Ceci constitue la principale pomme de discorde avec pour conséquence la destitution de chefs en pays atchan. À Agbabou, (village situé près de l'aéroport Felix Houphouët-Boigny), le chef de village et sa famille ont été interdits d'accès au village pour vente illicites des terres du village. En 2008 déjà, lors d'un séminaire²⁵ organisé par le District d'Abidjan, l'ancien préfet d'Abidjan, Sam Etiassé, a demandé aux chefs de villages de se mettre en retrait de la gestion foncière²⁶,

¹⁹ La monétisation de la terre qui naît chez les Ebré à partir de 1970 avec les opérations immobilières SICOGI et SOGEPHIA, à Yopougon va aussi aider à l'extension de la ville d'Abidjan.

²⁰ Houphouët-Boigny à cette époque, pour vaincre la réticence des chefs de terre à céder les terres affirmait que : la terre appartenait à celui qui la met en valeur. Ceci ressemble fort étrangement à la théorie des "terres vacantes et sans maître" de la période coloniale qui ignorait le droit foncier traditionnel des Africains à travers les concessions faites aux colons.

²¹ Site occupé par l'Université Nangui Abrogoua

²² N'GBOBA Simon, juriste comptable à la retraite, chef du village d'Abidjan-Adjamé, né le 22 décembre 1950, entretien réalisé le 12-02-2019.

²³ Les villages atchan sont dirigés par les Dougbo qui céderont le pouvoir aux Tchagba dès 2020.

²⁴ L'initiation de la génération montante, ponctuée par la fête de génération qui marque la maturation

²⁵ Le thème du séminaire fut : La problématique du foncier et des plans d'eau en pays atchan.

²⁶ Initiative louable, mais rarement appliquée, car la gestion foncière est source d'enrichissement parfois illicite.

principale source des conflits, voire de destitutions de chefs de villages. Cette situation devint tellement récurrente qu'en 2014, le chef N'Gboba Simon, par ailleurs porte-parole du collectif des chefs tchaman, affirma dans une déclaration face à la presse au District d'Abidjan- Plateau : « c'est avec regret le peuple tchaman longtemps admiré pour son organisation sociale exemplaire et sa gestion démocratique fait désormais l'objet de railleries des autres communautés²⁷ ». Il exprima ainsi son ras-le-bol face aux velléités de destitution des chefs dans les villages atchan. Tout en condamnant de tels agissements « qui ne font pas honneur aux membres de ce groupe social », il demanda aux autorités politiques de « s'abstenir à délivrer tout acte administratif à tout demandeur », sans avoir préalablement consulté le collectif des chefs. Pour lui, cette décision visait à sauvegarder la cohésion sociale dans le monde atchan. Si cette requête s'inscrit dans la logique des textes régissant la Chambre nationale des rois et chefs traditionnels²⁸, elle demeure peu suivie, car à y voir de près les enjeux économiques sont énormes ; chacun voulant avoir le contrôle de la chefferie pour mieux jouir de la gestion foncière²⁹. Mais, peut-on au nom des intérêts économiques ou personnels tordre le cou à la tradition ? Une autre question revient de façon récurrente. Peut-on, au nom d'une certaine tradition, brimer ses administrés ou faire montre d'une gestion très opaque des biens publics ?

Ces questions méritent des réponses. Cependant, malgré ces interrogations liées à cette situation peu reluisante de la gestion des biens de la communauté, on note de réels acquis dans la gestion du pouvoir traditionnel en pays atchan.

3. Les constances du pouvoir traditionnel

Le pouvoir traditionnel en pays atchan a certes connu des immiscions externes, mais n'a pas pour autant perdu sa démocratie à classes d'âge et l'exercice du pouvoir collégial. Ces acquis permettent la pérennité du pouvoir en pays atchan.

3.1. La survivance de la démocratie à classes d'âge: garant de la stabilité du pouvoir

En pays atchan, la fête de génération³⁰ est le symbole de maturation des classes d'âge pour la gestion de la chose commune : le village. Elle est un événement important. Pour les jeunes, c'est l'émancipation. Ils auront, à partir de ce moment, un rôle à jouer et une responsabilité à assumer dans le village. Indépendants, ils ne seront plus humiliés par les aînés ou parents et traités encore de personnes immatures, donc bons à rien. On devra à leur classe d'âge le même respect que celui dont bénéficièrent leurs pères et grands-pères. Leurs opinions seront désormais prises en compte dans la gestion des affaires du village. Initiés ou hommes libres, ils resteront fidèles à la classe d'âge. La cérémonie initiatique marque le passage d'une étape à une autre dans la vie des femmes et des hommes des classes d'âge qui composent une génération. Les fêtes de génération ne sont pas un moment de carnaval et de divertissement, mais sont plutôt une occasion de parade de hauts faits guerriers et d'exhibition de pouvoirs mystiques. L'aspect purement traditionnel et culturel a tendance à perdre de sa crédibilité, aujourd'hui. La désacralisation de cette cérémonie est attestée par M. Bidan Djitin Raphaël, secrétaire général de la chefferie, d'Akwè-Adjamé dans la commune de Bingerville³¹:

²⁷ *Fraternité-Matin* n° 14844 du samedi 24 mai 2014.

²⁸ La loi portant statut des rois et chefs traditionnels, validée en juillet 2014 par l'Assemblée nationale, prévoit notamment en son article 9 de contribuer à la valorisation de la fonction d'autorité traditionnelle et à la promotion des us et coutumes ainsi que des idéaux de paix et de développement.

²⁹ Si on a vite fait d'accuser les autorités politiques et administratives, il faut décrier le comportement de certains membres de la communauté qui sont prompts à vendre les terres soit pour parader lors des fêtes de génération soit simplement à cause de la pauvreté qui sévit dans la zone

³⁰ Cette cérémonie est vieille de plus de 100 ans. Niangoran Bouah (1969,p.69) fait remonter la création de la première génération (dougbo) en 1900, la 2^e(tchagba) en 1915, la 3^e (blésoué) en 1930 et la 4^e(gnando) en 1945. Il en existe chez les adjoukrou, les attié, les goua (mbatto) et les abouré. Les fêtes de mise en place des générations de nos jours n'ont pas lieu dans les localités au même moment.

³¹ BIDAN Djitin Raphael, conseiller pédagogique à la retraite, né le 20 janvier 1950, entretien réalisé 2 avril 2019.

De nos jours l'argent tenant lieu de morale, on fait appel à des parrains extérieurs, souvent des politiques qui injectent de l'argent dans la cérémonie pour soigner leur image, ignorant leurs parrains naturels qui sont leurs aînés, membres de la génération devancière comme cela se fait encore à Eloka-té. Aussi, le fatchué étant la forme achevée de l'intégration en pays atchan, les étrangers ne rechignent pas à s'impliquer dans la cérémonie.

Au cours de cette fête, la classe d'âge dirigeante passe le flambeau à une autre classe d'âge qui aura à son tour à gérer les affaires du village. Ce passage de flambeau permet à la classe d'âge qui le reçoit, de passer de l'adolescence à l'âge adulte, à l'âge de la maturité. À partir de cette cérémonie, les individus de cette classe d'âge auront le droit de prendre la parole au cours des assemblées et donc de prendre part aux décisions du village.

La fête de génération sert donc de contre-pouvoir à la génération dirigeante. C'est le signe de la préparation de l'exercice de la prise du pouvoir pour celle qui frappe à la porte du pouvoir. Aussi, au regard de l'histoire du pouvoir traditionnel en pays atchan, le patriarche, le doyen du village, jouent-ils toujours le rôle de médiateur et de modérateur de la vie traditionnelle, car garants des us et coutumes de la société atchan. A ce titre, il est consulté et jouit, à la limite d'un « droit de veto ». Le patriarche confirme le choix du chef de village de la génération dirigeante. Ne pas le consulter, c'est courir le risque de voir la gestion de la chefferie remise constamment en cause, non seulement par la jeune génération, mais aussi au sein même la génération censée diriger le village. En dehors de sa fonction de juge, de personne sacrée, le patriarche est aussi consulté dans tous les problèmes susceptibles de mettre à mal la cohésion sociale : le lotissement, la cession des terres, le règlement des conflits avec les villages voisins.

Le respect de la démocratie des classes d'âge, n'est donc pas source d'exclusion, mais garant de la stabilité. Il permet, par ailleurs, la consolidation du pouvoir à travers l'exercice du pouvoir collégial en pays atchan.

3.2. La perpétuation du pouvoir collégial, gage de prospérité du village

Pour administrer le village, le chef de village continue de s'appuyer sur le conseil des notables (Akoubèliman) qui constitue la chefferie du village. Ce mode d'exercice du pouvoir est conforme aux règles coutumières qui ne peuvent en aucun cas être violées par le chef de village. Au sein de la chefferie, les tâches sont très largement réparties. Les notables ont des fonctions précises. Parmi celles-ci, il y a un qui joue le rôle de notable en chef (Akoubèliman-bloko), une sorte de chef de gouvernement³². Le rôle des porte-paroles (N'kpomanman) est très important. C'est une catégorie de personnes dont la fonction autour de lui est l'exercice de la parole comme lieu de savoir. Ils sont non seulement ceux qui parlent en public au nom de la notabilité, mais leur chef (N'kpomanho-bloko) reçoit les plaintes de la population. Il est qualifié de procureur³³. Vient enfin le Mwaho, le crieur public, intermédiaire entre gouvernants et gouvernés. Il est tenu d'être présent à toutes les réunions publiques, car c'est à lui que revient le maintien d'ordre, par ses interpellations³⁴. Le guerrier en chef (Taplognan-man) de la génération au pouvoir, sans appartenir à la notabilité, éveille les consciences. À ce titre, il est consulté en privé pour ses conseils³⁵. La modernisation de la gestion s'est appuyée sur ces acquis pour une meilleure gestion des biens de la communauté villageoise. Ainsi, dans différents villages, des initiatives sont prises pour offrir un cadre de travail à la chefferie, par la construction de siège officiel et la structuration de la notabilité. À Abobo-Baoulé, village de la commune d'Abobo,

³²Aujourd'hui il prend le titre chef-adjoint. Il réside en permanence dans la localité.

³³C'est lui qui reçoit les plaintes de la population et écoute les uns et les autres avant de transmettre le dossier » à la notabilité qui statue en dernier ressort.

³⁴De nos jours ils jouent aussi le rôle de bouffons au cours de grandes manifestations. Ceci qui constitue pour eux une source d'enrochement énorme

³⁵Cette responsabilité explique pourquoi il n'est jamais désigné chef du village car il ne peut pas être à la fois juge et partie

Dès 1994, la chefferie connut une réorganisation calquée sur l'administration moderne. La gestion du village ne fut pas l'affaire exclusive des gando au pouvoir, mais l'affaire de tous³⁶. On fit appel aux fils du village selon leur compétence à travers huit commissions³⁷. Nous avons nous-même présidé la commission administrative, car sans contrôle tout est voué à l'échec parce qu'il faut, certes compter sur l'homme, mais ne pas avoir une confiance totale³⁸.

Ce mode de gestion traduit la collégialité de sa gestion et contribue au développement du village. Le village d'Abobo-Baoulé, dans ce domaine, fait office de pionnier à cause de son organisation et la réalisation des ouvrages publics. Le bitumage des voies sur les fonds propres du village, avec l'aide de l'USAID et la Banque Mondiale, et la construction, en 2005, d'un imposant Palais, siège de la chefferie. Il comprend en son sein un restaurant et un bar, des chambres, des bureaux et une salle de spectacle sont les signes évidents de cette bonne gestion. Ce village, modèle pour le pays atchan par sa gestion, est qualifié de « quartier résidentiel » de la commune d'Abobo par d'autres, au regard de sa propreté. Mouandan Lucien³⁹ justifie cet état de fait :

La hiérarchie créée par l'existence des classes d'âge donne une responsabilité à chaque génération. Elle perpétue la tradition par le respect des us et coutumes. Mais, de nos jours, il est inadmissible d'écarter de la gestion du village, les intellectuels. Tous ceux qui le font prennent des gros risques et courent à leur propre perte. Ce qui justifie les charges confiées aux fils du village, issues de l'administration et du monde des affaires quand la génération est au pouvoir. Ceci confère plus de collégialité à la gestion du pouvoir traditionnel et donne aux décisions, prises en conseil de notables, plus d'importance, car justifiées.

L'intrusion du modernisme dans la gestion du pouvoir traditionnel en pays atchan n'a pas supprimé les fondamentaux de cette société. Le renouvellement de la classe dirigeante, à travers les générations et le maintien d'un pouvoir collectif, reste encore les principes de bases du pouvoir.

Conclusion

Le pouvoir politique chez les Ébrié connu plusieurs changements. Cette mutation est dû à l'évolution de la société, aux contacts avec les autres peuples mais surtout de la présence européenne pendant la colonisation. Ainsi, du pouvoir du patriarche à l'origine, on aboutit à la naissance de la chefferie, avec la colonisation, début d'un profond bouleversement de la société atchan. Malgré cette situation, la structure politique montre l'importance des doyens d'âge, des hommes mûrs dans la vie du village car ils demeurent les derniers recours. Cependant, dans le monde atchan, l'essentiel du pouvoir est exercé par les classes d'âge et non par le chef du village, qui demeure en réalité le « chargé de mission » de la communauté villageoise. En fait, en pays atchan, le pouvoir de l'individu est avant tout collectif et non individuel. Une telle société, même si elle connaît de profonds bouleversements liés à des causes internes et externes, conserve encore ses particularités. Les fêtes de génération, fondement de la démocratie villageoise et la collégialité du pouvoir, demeurent le ferment de la stabilité du pouvoir traditionnel. Cependant, en dépit de la survivance de ces fondamentaux du pouvoir, l'on reste toujours inquiet sur la survie du pouvoir traditionnel avec l'immixtion fréquente du pouvoir public dans les affaires des villages.

³⁶ La génération gando qui fut au pouvoir de 1994 à 2008 à Abobo-Baoulé eut une notabilité composée de 28 membres dont 8 dougbo. Associer la génération qui suit est une pratique courante et recommandée en pays atchan. Cette action prépare ces derniers à la gestion du pouvoir.

³⁷ Les différentes commissions sont autre la commission administrative, les commissions chargées du foncier, des infrastructures économiques, des finances, de l'éducation, des affaires culturelles et sociales et des règlements des litiges.

³⁸ ATTO Atéby Alexandre, Ex-chef du village d'Abobo-Baoulé, 7e chef du village, né le 17 avril 1943, Entretien réalisé le 12 mars 2019.

³⁹ MOUANDAN Lucien, ex-régisseur à la Mairie d'Abidjan-Adjamé, adjoint au chef de la génération gando, entretien réalisé le 05 février 2019.

Sources orales et bibliographie

Sources orales

ATTO Atéby Alexandre, député de la commune d'Abobo, ex-chef du village d'Abobo-Baoulé, 7^e chef du village (13 décembre 1994-13 mars 2008), né le 17 avril 1943, Entretien réalisé le 12 mars 2019.

BIDAN Djitin Raphael, conseiller pédagogique à la retraite, né le 20 janvier 1950, entretien réalisé 2 avril 2019

NANDJUI Tchimon, planteur, patriarche du village d'Eloka-té, 94 ans, entretien réalisé le 12-05-2019.

N'GBOBA Simon, juriste comptable à la retraite, chef du village d'Abidjan-Adjamé, né le 22 décembre 1950, entretien réalisé le 12-02-20¹

MOUANDAN Lucien, ex-régisseur à la Mairie d'Abidjan-Adjamé, adjoint au chef de la génération gnando, entretien réalisé le 05 février 2019.

Bibliographie

BOUSCAYROL René, « Notes sur le peuple ébrié », in *Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, tome XI, n^{os} 3-4, juillet-octobre 1949, p. 382-408.

DIABATÉ Henriette et KODJO Léonard, 1991, *Notre Abidjan « toujours plus haut »*, Mairie d'Abidjan/Ivoire Média.

Fraternité-Matin, n^o 14844, « Vellétés de destitution : le collectif des chefs tchaman lance un appel au calme », 24 mai 2014, p. 3.

HAGAN Georges, « Le concept de pouvoir en Afrique », UNESCO, in *Introduction à la culture africaine*, n^o4.

LATTE EGUE Jean Michel, 2000, La chefferie, une création de la France en pays odzoukru : ses débuts (1896-1925) in *Enquêtes et documents* n^o 26, p. 127-150.

NIANGORAN-BOUAH Georges, 1969, « Les ébrié et leur organisation politique traditionnelle », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, série F : Ethnosociologie, tome I, fasc. 1, p. 51-89.